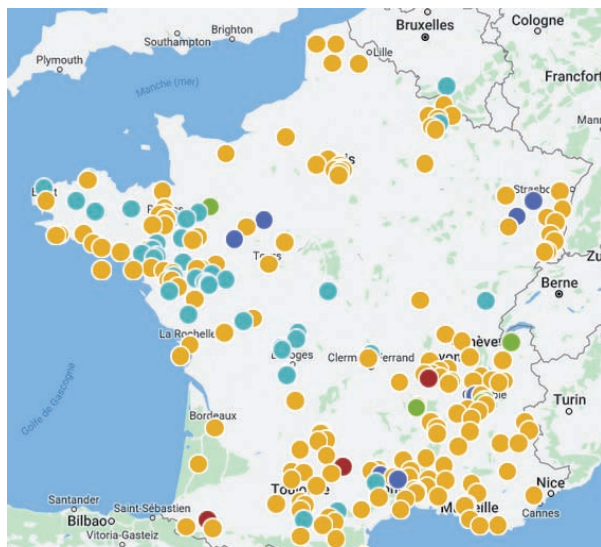


Des centaines de projets citoyens d'EnR en France et plusieurs dans les Ardennes



Produire ensemble des énergies renouvelables



Rejoignez nous !

Quels partenaires ?

Les projets d'EnR citoyens sont soutenus par le **réseau régional GECLER** (Grand Est Citoyen et Local d'Énergies Renouvelables) financé par le programme **CLIMAXION de l'ADEME et la Région Grand Est**. Ce programme attribue également des subventions à l'investissement pour financer les centrales photovoltaïques.

La **Communauté de Communes des Vallées et Plateau d'Ardenne** est actionnaire de la SAS ERC-VPA et membre du Comité de Gestion.

La **Commune de Bogny-sur-Meuse** est membre du Comité de Gestion de la SAS, met des toitures communales à disposition du projet et héberge le siège social de la société au sein de l'Hôtel de Ville.

L'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALE 08)** réalise l'animation et apporte un appui technique.

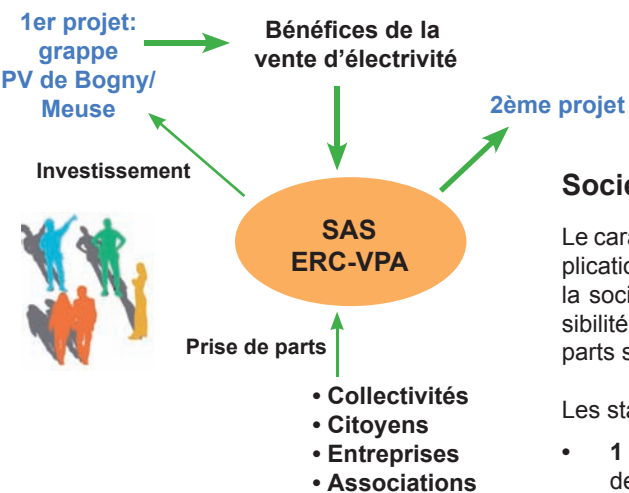
La **coopérative Enercoop Nord Est** qui réalise les études, l'assistance à maîtrise d'oeuvre et participe à l'investissement dans le projet.

Les projets citoyens d'EnR bénéficient également du soutien de l'association nationale **Énergie Partagée**, dédiée au développement des projets citoyens d'EnR.



Le projet

La commune de Bogny-sur-Meuse, la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, la coopérative Enercoop Nord Est et des citoyens ont créé la société locale «Energies Renouvelables et Citoyennes des Vallées et Plateau d'Ardenne» (SAS ERC-VPA) dont l'objectif est de **développer et exploiter la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire, en associant les acteurs locaux (habitants, collectivités, entreprises, associations ...)**.



Société «citoyenne», ça veut dire quoi ?

Le caractère citoyen d'une société se traduit par l'implication des acteurs locaux dans la gouvernance de la société, le développement des projets et la possibilité de participer au financement en prenant des parts sociales.

Les statuts ont fixé deux règles importantes :

- **1 actionnaire = 1 voix** : quel que soit le nombre de parts détenues, chaque actionnaire a le même poids dans les décisions en assemblée générale
- **moins de 20 % des actions détenues par un même actionnaire** : cette disposition témoigne de la volonté d'un actionariat large et diversifié

Pourquoi impliquer les citoyens ?

Les atteintes à l'environnement et le dérèglement climatique nécessitent de réaliser une transition énergétique vers les énergies renouvelables. Celle-ci requiert une mobilisation urgente et collective de nos territoires. L'action sera d'autant plus efficace qu'elle se fera avec les citoyens, en partageant des objectifs communs, pour le bénéfice de tous.

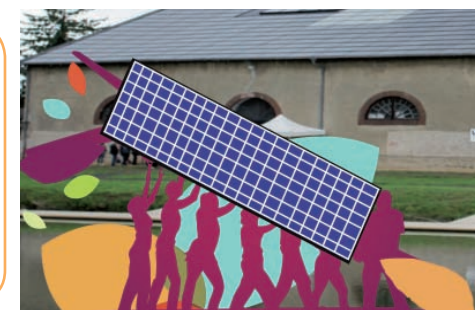
Par ailleurs, le montant de la **part sociale a été fixé à 100 €** pour permettre l'accès au plus grand nombre. L'argent collecté sert à financer les équipements de production et les frais divers. Il ne s'agit pas d'un placement financier mais d'un investissement. Même si le projet recherche la rentabilité, il s'inscrit avant tout dans une démarche de participation à la transition énergétique.

Quelles retombées pour le territoire ?

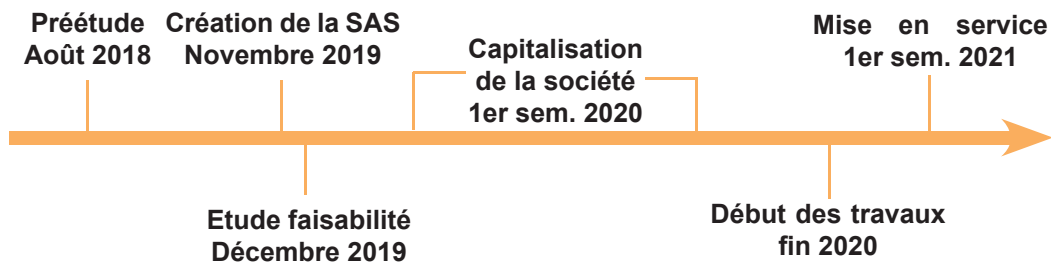
- En finançant des projets locaux d'énergie renouvelable, vous permettez d'orienter votre territoire vers un avenir énergétique durable, basé sur les ressources locales
- Les bénéfices générés par la vente d'énergie seront en priorité utilisés pour la réalisation d'autres projets d'EnR ou des actions d'économie d'énergie
- Votre investissement favorise les emplois locaux: autant que possible, les intervenants sont choisis au niveau local (bureaux d'études, artisans etc ...)
- Partager des projets communs est également un facteur de cohésion sociale. S'impliquer et réfléchir ensemble permet d'acquérir des compétences et, pour certains, de rompre l'isolement (retraités, chômeurs ...).

Première installation: la grappe photovoltaïque de Bogny/Meuse

Il est prévu d'installer des toitures photovoltaïques sur une dizaine de bâtiments communaux à Bogny-sur-Meuse. L'électricité produite sera injectée sur le réseau de distribution et vendue à un fournisseur à un tarif garanti par l'Etat pendant 20 ans.



Calendrier du projet



Comment participer au projet ? Chacun peut, à hauteur de son temps libre, de ses compétences, de ses désirs, de ses moyens financiers, participer au projet. Il est ainsi possible de prendre une ou plusieurs parts de 100 € dans la société ERC-VPA mais également de participer au groupe de travail (développement de projet, communication etc ...).

En tant qu'associé, vous aurez la possibilité, selon les besoins de la société, de lui faire un prêt sous forme de compte courant d'associé. Ce prêt sera rémunéré et remboursé selon des modalités convenues entre les deux parties.

Vous souhaitez participer ?

au financement à la réflexion

Nom:

Prénom:

Adresse:

Commune:

Téléphone:

email:@.....



Contact: b.mahe@ale08.org ou 03 10 93 03 58
ALE 08: 17, rue Irénée Carré 08 000 Charleville-Mézières